

Initiatives ministérielles

Je voudrais répondre sérieusement à mon collègue. La question centrale dans la vie publique, de nos jours, la question sur laquelle nous tous, à la Chambre, allons faire campagne aux prochaines élections, car il n'y en aura qu'une seule, étant donné qu'on nous déteste tous et qu'on se méfie de nous tous à la Chambre, c'est la question de confiance. Les actions gouvernementales qui permettent d'accroître la confiance seront récompensées en conséquence et celles qui réduisent la confiance vont réellement être punies.

Dans certains cas, la privatisation peut être une bonne chose. Mais je suis d'avis que, lorsque nous parlons d'un aéroport, d'une institution nationale ou d'une zone riveraine, nous devrions examiner à fond tous les registres et les dossiers, l'investissement qui a été effectué, le passif éventuel, tout le processus. Le gouvernement est si obsédé par le désir d'accroître la productivité et de créer des richesses dans notre pays qu'il doit vendre des éléments d'actif que des gens ont fait fructifier au cours des années pour rendre un grand hommage à notre pays. Si c'est le seul élément de créativité que le gouvernement doit vendre, alors, qu'on puisse au moins s'assurer de bien servir le contribuable.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, j'ai été stupéfaite d'apprendre, ce matin, que ce projet de loi privatisera non seulement les installations de Toronto dont il vient d'être question mais aussi la Corporation Place du Havre Canada, à Vancouver. Je doute énormément que les gens de Vancouver connaissent les intentions du gouvernement à ce sujet.

Vous vous rappellerez probablement, madame la Présidente, que la Corporation Place du Havre Canada est le symbole du Canada sur l'océan Pacifique. C'est l'endroit que nous voyons maintenant dans toutes les brochures sur l'ouest du Canada, et surtout Vancouver et la Colombie-Britannique, avec les grandes voiles. C'est l'endroit où débarquent les visiteurs qui arrivent par bateau sur la côte ouest du Canada et c'est un symbole du Canada pour les gens de la côte ouest. C'est l'endroit où les navires de croisière arrivent; c'est l'endroit où nous fêtons les événements nationaux, comme la Fête du Canada, où les groupes représentant toutes les communautés ethnoculturelles organisent toutes sortes d'activités et où nous venons célébrer le Canada. Il est absolument essentiel, à mon avis, que nous ayons ce genre de symboles, surtout dans nos régions éloignées et en Colombie-Britannique en particulier. Dieu sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne parle jamais du Canada et du gouvernement fédéral, sauf pour le critiquer, et qu'il n'hésite pas à s'attribuer le mérite de

toute initiative prise par d'autres paliers de gouvernement. Nous devons absolument reconsidérer cette décision.

• (1230)

La privatisation et la déréglementation qui affaiblissent les sociétés d'État de toutes sortes nous ont déjà fait assez de tort. Nous nous sommes toujours opposés, évidemment, au bradage d'Air Canada et nous refusons maintenant celui de Petro-Canada.

Je digresse un instant pour rappeler aux députés et en particulier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que la question de Petro-Canada a contribué à la chute de son gouvernement en 1979.

Je sais que je fais une déclaration et que je ne pose pas de question. Est-ce permis, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Non. Nous sommes à la période des questions et des observations.

Mme Mitchell: Je termine donc ma déclaration. Je veux dire que la Corporation Place du Havre Canada qui est, comme je l'ai dit, le symbole du Canada sur la côte du Pacifique, doit être conservée comme symbole du Canada et par conséquent, comme installation appartenant au gouvernement canadien. Cela s'impose encore plus quand on pense aux autres terrains de l'Expo qui ont été bradés par le gouvernement provincial et aux milliards de dollars qui ont été perdus parce que les prix de vente étaient trop faibles et parce que le gouvernement voulait vendre une partie des terrains qui avaient déjà appartenu au gouvernement fédéral.

Je suis absolument convaincue que nous devons voter contre ce projet de loi.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Madame la Présidente, hier on pouvait lire dans un éditorial du *Toronto Star*: «Dennis Mills n'est pas un député ordinaire.» Le député de Broadview—Greenwood vient de prouver à nouveau qu'il n'est pas un député ordinaire.

Mme le vice-président: Je suis certaine que le député, après plus de six ans passés à la Chambre des communes sait que, quand il parle de n'importe lequel de ses collègues à la Chambre, il devrait indiquer le nom de sa circonscription. Après six ans et demi, je pense que le député le sait. Je saurais gré au député de respecter quelquefois le Règlement.

M. Nunziata: Je pense que vous avez fait ce commentaire en plaisantant, madame la Présidente, mais vous devriez savoir, étant donné votre immense expérience, que, quand on cite un document, on peut le faire textuellement. Je citais l'éditorial du *Toronto Star*.